

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 61

9 janvier 2010

### SOMMAIRE

Afimo .....	2923	INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l. ....	2906
Agnès Constructions S.à.r.l. ....	2928	Jama Investments Luxembourg S.A. ....	2912
A Group S.A. ....	2898	JNC-FIAC-FISCA .....	2915
AL.VE S.A. ....	2914	Loda Victoria Investment Company S.A. ....	2884
Amhurst Corporation .....	2890	Logistic Contractors Centre S.A. ....	2912
AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial .....	2890	Luxdynamic S.A. ....	2895
Arthena S.A. ....	2902	M.D. Constructions S.à.r.l. ....	2919
Ateliers Holcher & Conzemius .....	2905	Monica S.à r.l. ....	2896
Axxon S.à r.l. ....	2919	Nature's International GmbH .....	2903
Casada Holding S.A. ....	2901	Omas International S.A. ....	2894
Chaussures Marcel FABER s.à r.l. ....	2887	Phinda Holding S.A. ....	2887
Coffee Break S.à r.l. ....	2906	P.L.S. Desosse S.à r.l. ....	2902
Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l. ....	2896	Primigenia International S.A. ....	2882
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A. ....	2899	Property Trust Moosburg, S.à r.l. ....	2884
Crèche Bisounours S.à r.l. ....	2913	Property Trust Muehldorf, S.à r.l. ....	2884
Cz2 CORAL S.à r.l. ....	2896	Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l. ....	2884
Davdan S.A. ....	2895	Quintiles Luxembourg S. à r.l. ....	2920
Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A. ....	2924	Regovita Holding .....	2903
Edeusi S.A. ....	2884	Relys Holding S.A. ....	2889
Electricité WOLF & DELLERÉ S.à.r.l. ....	2906	Rigel International S.A. ....	2895
Fiduciaire Becker + Cahen & Associés, Société Civile .....	2896	Sagres Participations S.A. ....	2898
Furka S.A. ....	2901	ScienceInvest S.A. ....	2928
Global Strategies Group Holding S.A. ....	2885	S.I.SM S.A. ....	2924
Grana Companies .....	2915	Smallworld S.A. ....	2887
GreenStars BNP Paribas .....	2915	Smallworld S.A. ....	2889
Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l. ....	2924	Sonja Technologies S.A. ....	2905
Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l. ....	2924	Stonebridge S.A. ....	2887
Holzmayr Bois S.A. ....	2925	Sumo S.A. ....	2886
Honor Investment S.A. ....	2895	Trade-Match.com S.à.r.l. ....	2913
International Telecomponents S.A. ....	2906	Tribune S.A. ....	2913
		Zhermack International S.à r.l. ....	2889

**Primigenia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 145886.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUJ, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Marie PRIMICERI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de € 193.000,- (cent quatre-vingt-treize mille Euro) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euro) à € 224.000 (deux cent vingt-quatre mille Euro) par l'émission de 1.930 (mille neuf cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,-(cent Euro) chacune, émises au pair;

2) Modification afférente de l'article cinq des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de € 193.000,- (cent quatre-vingt-treize mille Euro) pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille Euro) à € 224.000,- (deux cent vingt-quatre mille Euro) par l'émission de 1.930 (mille neuf cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,- (cent Euro) chacune, émises au pair.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire unique a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.930 (mille neuf cent trente) actions nouvelles le nouvel actionnaire ci-après.

*Intervention - Souscription - Libération*

*Apports en nature*

Est intervenue Madame Liana BURIGOTTO, née à San Dona di Piave (Italie) le 3 juillet 1958 et demeurant à San Dona di Piave (Italie), via Bramante n. 9, qui a déclaré souscrire les 1.930 (mille neuf cent trente) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature des deux unités immobilières suivantes:

1) un appartement, sis à San Dona di Piave (Italie), via Vincenzo Bellini n. 14, situé au rez-de-chaussée et composé de hall d'entrée, débarras, coin cuisine et séjour, une chambre et salle de bain. L'immeuble est répertorié au Cadastre des Immeubles de la Commune de San Dona di Piave à la feuille 41, parcelle 179, subalterne 4, zone censitaire 1, catégorie A/3, classe 5, pièces 4, revenu cadastral € 330,53, d'une superficie globale d'environ 73,80 mètres carrés;

2) un appartement, sis à San Dona di Piave (Italie), via Vincenzo Bellini n. 14, situé au premier étage et composé de hall d'entrée, débarras, terrasse, coin cuisine et séjour, une chambre et salle de bain. L'immeuble est répertorié au Cadastre des Immeubles de la Commune de San Dona di Piave à la feuille 41, parcelle 179, subalterne 5, zone censitaire 1, catégorie A/3, classe 5, pièces 4, revenu cadastral € 330,53, d'une superficie globale d'environ 71 mètres carrés.

La valeur de l'apport est estimé à € 98.000,- (quatre-vingt-dix-huit mille Euro) pour l'appartement sub 1) et à € 95.000,- (quatre-vingt-quinze mille Euro) pour l'appartement sub 2), soit une valeur globale de € 193.000,- (cent quatre-vingt-treize mille Euro).

### Rapport d'évaluation

Ces apports en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant "RSM Audit Luxembourg", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, représenté par Monsieur Pierre LEROY, conformément aux prescriptions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser qu'au moment de l'augmentation de capital, la valeur globale des biens immobiliers (soit EUR 193.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A. émises en contrepartie, soit 1.930 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

RSM Audit Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

Pierre Leroy

Associé"

#### Déclarations diverses

Il est en outre déclaré par les comparants que le présent apport en nature est effectué aux conditions suivantes:

- les immeubles, objet de l'apport, sont de leur propriété pleine et exclusive;
- les immeubles sont apportés à la société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes pouvant le grever ou l'avantager;
- les immeubles sont apportés à la société avec toutes les inscriptions ou transcriptions ou toutes les charges réelles pouvant exister;
- la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir de ce jour, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge des parties conférant.

Les actionnaires déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport.

De même les parties conférant déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités afin de présenter les déclarations fiscales et d'urbanisme ainsi que toute déclaration de quelque nature que ce soit, nécessaire pour la transcription du présent acte en Italie.

#### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à Euro 224.000.-(deux cent vingt-quatre mille Euro) représenté par 2.240 (deux mille deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent Euro) chacune.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de deux mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52549. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000031/105.

(090193471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.984.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Treuchtlingen S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010000747/11.

(090193665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Property Trust Moosburg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.661.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Moosburg S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010000748/11.

(090193663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Property Trust Muehldorf, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.980.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Property Trust Muehldorf S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010000749/11.

(090193660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Loda Victoria Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010000750/13.

(090193764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Edeusi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.187.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010000751/13.

(090193761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.779.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Global Strategies Group Holding S.A. (the "Company") having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt, incorporated by deed of the undersigned notary on 17<sup>th</sup> December, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-76 of 20<sup>th</sup> January, 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 14<sup>th</sup> October, 2005, published in the Mémorial, number C-566 on 17<sup>th</sup> March, 2006.

The meeting was presided over by Ms Miriam Schinner, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Stéphanie Damien, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Deletion of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
2. Deletion of the third paragraph of article 27 of the articles of incorporation of the Company.
3. Deletion of the definition of "Founder's Committee" in article 32 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved the shareholders having the right to vote unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolved to delete article 8 of the articles of incorporation of the Company.

*Second resolution*

The meeting resolved to delete the third paragraph of article 27 of the articles of incorporation of the Company.

*Third resolution*

The meeting resolved to delete the definition of "Founder's Committee" from article 32 of the articles of incorporation of the Company.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, done in Luxembourg on the day said.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Global Strategies Group Holding S.A. (la "Société") avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt, constituée suivant acte passé par devant le notaire soussigné le 17 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro C-76 du 20 janvier 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 14 octobre 2005, publié au Mémorial, numéro C-566 le 17 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Mlle Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Mlle Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Suppression de l'article 8 des statuts de la Société.
2. Suppression du troisième alinéa de l'article 27 des statuts de la Société.
3. Suppression de la définition "Comité des Fondateurs" de l'article 32 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, les actionnaires ayant le droit de voter ont de manière unanime pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer l'article 8 des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer le troisième alinéa de l'article 27 des statuts de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer la définition "Comité des Fondateurs" de l'article 32 des statuts de la Société.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, S. DAMIEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/51666. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000034/87.

(090193492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Sumo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010000752/13.

(090193756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Stonebridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.127.

Le Bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010000753/10.

(090193746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Chaussures Marcel FABER s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000754/10.

(090193733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Smallworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.538.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010000755/13.

(090193728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Phinda Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.930.

L'an deux mille neuf,

Le huit décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PHINDA HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 175 du 7 mars 2001, modifiée suivant acte reçu par le prêtre notaire HENCKS, en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 483 du 27 mars 2002, au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 77.930.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia NOEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Charles THOUAND, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

3.- Modification de l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transformer la société, constituée sous la forme d'une société anonyme holding, en société anonyme de participations financières.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'imobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Capiiaux, N. Noel, J.-C. Thouand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 53386. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 201000036/91.

(090193302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Relys Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.173.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010000756/13.

(090193723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Smallworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.538.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010000757/13.

(090193720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010000758/13.

(090193714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Amhurst Corporation).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AMHURST CORPORATION", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 18301, constituée par-devant Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1981, acte publié au Mémorial C n° 134 du 7 juillet 1981, et modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 268 du 13 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial" et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub

a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

2. Modification, de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts "

3. Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur, telle que déterminée à la troisième résolution énoncée ci-après.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal de la société encore actuellement régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin de soumettre la société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

A cet effet, l'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts"

### Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

#### **"TITRE I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AMHURST CORPORATION, société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres dormant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze mille six cent quarante-huit Euros et un Cent (EUR 95.648,01) représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

La société réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille Euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sana, Le Ret, Rozanski, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2009. Relation: RED/2009/1269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 décembre 2009.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010000037/258.

(090193404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

### **Omas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.204.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010000759/13.

(090193710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Honor Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.424.

---

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010000760/13.

(090193706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Rigel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

---

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010000761/13.

(090193693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Luxdynamic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010000762/13.

(090193692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Davdan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.549.

---

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010000763/13.

(090193686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Fiduciaire Becker + Cahen & Associés, Société Civile.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg E 1.025.

—  
DISSOLUTION

Il résulte d'une réunion des associés que la décision suivante a été prise:

Les actionnaires décident de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010000764/13.

(090193585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Monica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.818.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique prise en date 15 décembre 2009*

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 12, Rue Jean Origer L-2269 Luxembourg au 17, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010000765/12.

(090193742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Cz2 CORAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.417.

—  
L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

**A COMPARU:**

Colony Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 540, ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (ci-après désigné l'"Associé Unique") Représentée aux présentes par Madame Rachel Uhi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 1 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Le Comparant, dûment représenté comme dit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 417, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après désignée "la Société");
2. que le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12 600 (douze mille six cents Euros), représenté par 12.600 (douze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, entièrement libérées;

3. qu'il est l'Associé Unique de la Société pour avoir souscrit la totalité des parts sociales de la Société à la constitution.

Ceci exposé, le Comparant représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption en sa qualité d'Associé Unique de la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l." en "Cz2 CORAL S.à r.l.".

En conséquence de la présente décision, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1.2 de l'article 1 "FORME - DENOMINATION" des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

**1. Forme - Dénomination.**

1.2 La Société aura pour dénomination "Cz2 CORAL S.à r.l." (la "Société").

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ deux mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on December first.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l., a Limited Liability Company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of companies and trade under number B88 540, having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (hereafter the "Sole Shareholder") Here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 1<sup>st</sup>, 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be remained attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented as said above, declares and requests the notary to enact:

*Preamble*

1. That Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149 417, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, a Luxembourg notary public, dated November 13<sup>th</sup>, 2009 publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under way (the "Company");

2. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12 600 (twelve thousand six hundred Euros), represented by 12.600 (twelve thousand six hundred) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid up.

3. That he is the Sole Shareholder of the Company as having subscribed all the shares of the Company at the incorporation.

After these declarations, the Sole Shareholder, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to record the passing, in its capacity of shareholder, of the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "Colony Funds Sants Investment (Lux) S.à r.l." into "Cz2 CORAL S.à r.l."

As a consequence of this resolution, the sole shareholder resolves to amend the paragraph 1.2 of article 1 "FORM-CORPORATE NAME" of the articles of association, which shall have the following wording:

**1. "Form - Corporate Name.**

1.2. The Company will exist under the corporate name of "Cz2 CORAL S.à r.l." (the "Company").

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51887. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000039/91.

(090193501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Sagres Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.670.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2009*

L'assemblée décide, à l'unanimité, de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nicola GIANOLI, demeurant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano,
- Monsieur Alex BENOY, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

en remplacement de Madame Vania BARAVINI et de Monsieur Thierry FLEMING, démissionnaires, et confirme le nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Brunello DONATI
- Monsieur Nicola GIANOLI
- Monsieur Alex BENOY

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg comme commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010000767/26.

(090193797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**A Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du 16 décembre 2009 que le Conseil d'Administration a décidé:

1. de transférer le siège social à Val Ste Croix 3, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010000771/13.

(090194357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 92.621.

L'an deux mille neuf.

Le deux décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.621 (NIN 2003 2205 810),

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 447 du 24 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 du 20 décembre 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 829 du 26 avril 2006.

Le capital de la société s'élève au montant de sept cent trente-cinq mille deux cents Euros (€ 735.200,-), représenté par sept mille trois cent cinquante-deux (7.352) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas KRUCHTEN, directeur, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

qui désigne comme secrétaire Madame Agnès CONCARO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BARNICH, employé privé, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays, l'achat et la vente, l'administration et la gestion de tous titres ou parts de sociétés ou groupements.

La société peut, à cet effet, procéder au Luxembourg et à l'étranger à tous investissements et prises de participations par voie d'acquisition de fonds de commerce et parts d'intérêts ou de valeurs mobilières, d'apport en nature ou en numéraire, de souscription à toutes émissions d'actions ou d'obligations de prêts ou crédits et faire appel à tous moyens de financements, aliéner lesdits investissements ou participations.

La société a également pour objet de fournir toutes prestations administratives, de services ou de conseil à ses filiales et aux sociétés de son groupe, notamment en matière de direction et de gestion notamment financière, de stratégie, d'informatique, de recherche et de développement, de gestion et d'organisation des ressources humaines, de formation de personnel, prestations de services communs tels que gestion des baux, des assurances., l'achat, le stockage et la vente de matières premières ou autres auxdites filiales et sociétés dépendant du groupe.

A cet effet, la société peut prendre en charge la gestion des fonds disponibles de ses filiales et des sociétés de son groupe et assurer la centralisation de la trésorerie.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou de recherches et de développement se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2.- Création d'un capital autorisé, fixé au montant de DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000.-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

3.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 735.200,-), représenté par sept mille trois cent cinquante-deux (7.352) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

4.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet au Luxembourg et dans tous pays, l'achat et la vente, l'administration et la gestion de tous titres ou parts de sociétés ou groupements.

La société peut, à cet effet, procéder au Luxembourg et à l'étranger à tous investissements et prises de participations par voie d'acquisition de fonds de commerce et parts d'intérêts ou de valeurs mobilières, d'apport en nature ou en numéraire, de souscription à toutes émissions d'actions ou d'obligations de prêts ou crédits et faire appel à tous moyens de financements, aliéner lesdits investissements ou participations.

La société a également pour objet de fournir toutes prestations administratives, de services ou de conseil à ses filiales et aux sociétés de son groupe, notamment en matière de direction et de gestion notamment financière, de stratégie, d'informatique, de recherche et de développement, de gestion et d'organisation des ressources humaines, de formation de personnel, prestations de services communs tels que gestion des baux, des assurances, l'achat, le stockage et la vente de matières premières ou autres auxdites filiales et sociétés dépendant du groupe.

A cet effet, la société peut prendre en charge la gestion des fonds disponibles de ses filiales et des sociétés de son groupe et assurer la centralisation de la trésorerie.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou de recherches et de développement se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé, fixé au montant de DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à SEPT CENT TRENTE-CINQ MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 735.200,-), représenté par sept mille trois cent cinquante-deux (7.352) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### *Quatrième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. KRUCHTEN, A. CONCARO, L. BARNICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): J.- M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 10 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 201000040/137.

(090193513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

#### **Casada Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 30.638.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du 16 décembre 2009 que le Conseil d'Administration a décidé:

1. de transférer le siège social à Val Ste Croix 3, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010000772/13.

(090194360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

#### **Furka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 34.909.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du 16 décembre 2009 que le Conseil d'Administration a décidé:

1. de transférer le siège social à Val Ste Croix 3, L-1371 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010000773/13.

(090194361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Arthena S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.694.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale  
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 décembre 2009*

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Madame Colette WOHL, administrateur de sociétés, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 février 1959, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. Monsieur Jean-Paul FELTEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 décembre 1941, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 12, rue Nicolas Welter, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
6. La société anonyme BUSINESS CONTROLS & SERVICES INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 11.398, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, représentée par son représentant permanent; Madame Béatrice NIEDERCORN, administrateur de sociétés, née à Chaumont (France), le 13 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
8. La société à responsabilité limitée Fiduciaire Cabexco s.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139.890, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Luxembourg, le 10 DEC. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ARTHENA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000776/35.

(090193609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**P.L.S. Desosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 110.472.

—  
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 02 décembre 2009 que:

Le siège social de la société P.L.S. DESOSSE S.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-3259 Bettembourg, 2, rue de la Montagne à L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 02 décembre 2009.

*Pour P.L.S. DESOSSE S.à r.l.*

Eric LISS

*Par mandat*

Référence de publication: 2010000784/15.

(090194327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Regovita Holding, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Nature's International GmbH).**  
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 86.652.

Im Jahre zweitausendneun, den zwölften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft TORPET GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 8665,

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, „maître en sciences économiques“, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 19. Mai 2009.

Welche Vollmacht, nach „ne varietur“ unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Nature's International GmbH, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Luxemburg Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 86652, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 28. März 2002, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 964 vom 25. Juni 2002;

- Dass sie einzige und alleinige Gesellschafterin der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass sie einstimmig folgende Beschlüsse genommen hat:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Namen der Gesellschaft von „Nature's International GmbH“ in „Regovita Holding“ abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:  
„Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Regovita Holding.“

*Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital von seinem aktuellen Stand von EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) auf EUR 40.000 (vierzigtausend Euro) durch Umwandlung einer Verbindlichkeit in Höhe von SEK 12.000.000 (zwölf Millionen schwedische Kronen), i.e. EUR 1.176.132,60 (ein Million einhundertsechundsiebzigtausendeinhundertzweiunddreißig Euro und sechzig Cent) gemäß dem Wechselkurs vom 12. November 2009 SEK 1 = EUR 0,09801105, durch Ausgabe von 200 (zweihundert) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro), zuzüglich einer Emissionsprämie von EUR 1.156.132,60 (ein Million einhundertsechundsünfzigtausendeinhundertzweiunddreißig Euro und sechzig Cent).

*Zeichnung und Einzahlung*

Die alleinige Gesellschafterin annimmt die Zeichnung den 200 (zweihundert) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) von DIRECTUS INVEST S. à r. l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy, eingetragen im Luxemburg Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter Nummer 122646.

Dann ist erschienen DIRECTUS INVEST S. à r. l., hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, vorgenannt, die erklärt die 200 (zweihundert) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) die die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bestehenden Anteile, zu zeichnen vermittelt Einbringung einer Verbindlichkeit in Höhe von SEK 12.000.000 (zwölf Millionen schwedische Kronen), i.e. EUR 1.176.132,60 (ein Million einhundertsechundsiebzigtausendeinhundertzweiunddreißig Euro und sechzig Cent) gemäß dem Wechselkurs vom 12. November 2009 SEK 1 = EUR 0,09801105, von welcher EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) dem Gesellschaftskapital zugeteilt, und eine Emissionsprämie von EUR 1.156.132,60 (ein Million einhundertsechundsünfzigtausendeinhundertzweiunddreißig Euro und sechzig Cent) verrechnet werden.

Die Existenz dieser Verbindlichkeit dem amtierenden Notar, durch eine Kopie der Bilanz der Gesellschaft zum 30. September 2009 und eine Erklärung der Geschäftsführer der Gesellschaft nachgewiesen wurde.

Diese Dokumente nach „ne varietur“ unterzeichnet durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden um mit ihr einregistriert zu werden.

*Vierter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 6 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:  
„Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 40.000 (vierzigtausend Euro) eingeteilt in 400 (vierhundert) Anteile zu je EUR 100 (hundert Euro).“

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr Euro geschätzt.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der Komparentin die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben Komparentin und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand nine, on the twelfth day of November.

Before Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TORPET GmbH, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 86651,

duly represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy given under private seal on May 19, 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to state that:

- the limited liability company Nature's International GmbH, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 86652, has been incorporated by deed of Me Léon Thomas said Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 28, 2002, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" number 964 of June 25, 2002;

- she is the sole member of the above mentioned company and that she has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to change the company's denomination from "Nature's International GmbH" into "Regovita Holding".

*Second resolution*

The sole member decides to amend article 4 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"The name of the company is Regovita Holding."

*Third resolution*

The sole member decides to increase the issued share capital of the company to raise it from EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to EUR 40,000 (forty thousand Euro) by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim of SEK 12,000,000 (twelve Swedish krona) i.e. EUR 1.176.132,60 (one Million one hundred seventy-six thousand one hundred thirty-two Euro and sixty cents) pursuant to the exchange rate as at November 12, 2009 of SEK 1 = EUR 0,09801105, by the issue of 200 (two hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each to be issued with a total share premium of EUR 1,156,132.60 (one Million one hundred fifty-six thousand one hundred thirty-two Euro and sixty cents).

*Subscription - Payment*

The sole member agrees the subscription of the 200 (two hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each by DIRECTUS INVEST S. à r. l., limited liability company with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 122646.

Thereupon intervenes DIRECTUS INVEST S. à r. l., here represented by Mr Guy HORNICK, prenamed, who declares to subscribe to the 200 (two hundred) new corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each,

benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units, and to pay them up by conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim of SEK 12,000,000 (twelve Swedish krona) i.e. EUR 1,176,132.60 (one Million one hundred seventy-six thousand one hundred thirty-two Euro and sixty cents) pursuant to the exchange rate as at November 12, 2009 of SEK 1 = EUR 0,09801105, of which EUR 20,000 (twenty thousand Euro) for the corporate units and EUR 1,156,132.60 (one Million one hundred fifty-six thousand one hundred thirty-two Euro and sixty cents) for the share premium attached to these new corporate units.

Proof of the existence of such claim has been given to the undersigned notary by a copy of a balance sheet as at September 30, 2009 and a declaration of the managers of the company.

These documents, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Fourth resolution*

The sole member decides to amend article 6 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at EUR 40,000 (forty thousand Euro), divided into 400 (four hundred) corporate units of EUR 100 (one hundred Euro) each."

*Costs*

The amount of expenses to be borne by the company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed,

Signé: G. HORNICK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48095. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000044/140.

(090193449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Ateliers Holcher & Conzemius, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4843 Rodange, rue Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg B 11.918.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000809/10.

(090193757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Sonja Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.065.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000811/10.

(090193755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Electricité WOLF & DELLERé S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 3A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 101.805.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
des associés de Electricité WOLF et DELLERé S.à.r.l. tenue le 14 décembre 2009 à 09.00 heures à Rambrouch*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de L-8805 Rambrouch, 27, Rue Principale à L - 8805 Rambrouch, 3A, Rue Principale.

Pour extrait sincère et conforme  
Les gérants

Référence de publication: 2010000786/13.

(090194342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Coffee Break S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 82.009.

Par la présente, je soussigné Charanjit Singh, né le 31 mars 1961 à Patiala (Inde) et associé unique de la société à responsabilité limitée COFFEE BREAK, vous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, le siège social de COFFEE BREAK est transféré du 21, rue Lamormesnil L-1915 Luxembourg au

1, Avenue de la Gare

L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 08 décembre 2009.

Charanjit Singh.

Référence de publication: 2010000787/13.

(090193878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**International Telecomponents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 81.645.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2009*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

Roger Caurla  
Liquidateur

Référence de publication: 2010000789/14.

(090193908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 149.911.

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of the month of November.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, a company incorporated and existing under the laws of 10<sup>th</sup> August 1915 and having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

represented by Maître Laurent Lenert, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 November 2009; such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons and entities who may become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, the promotion, the sale, the management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) members in the company and (ii) none of the members in the Company will be a physical person and (iii) following any transfer of shares, clauses (i) and (ii) will remain satisfied.

For the avoidance of doubt this provision operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund (Spezial-Investmentvermögen) within the meaning of article 16 of the German Investment Tax Act for German Tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or tort (and will not seek to pursue any such action) against either the company's assets in the event that this provision is breached or amended.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital. In accordance with the provisions of Art.5 hereabove, the Company shall not give effect to any transfer of shares, if such transfer results in the Company having more than thirty (30) members or a physical person becoming a member of the Company.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided

that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any two managers (in the case of a board of managers) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8.** Except in case of negligence or wilful misconduct, the manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law at meetings held including, if, and to the extent, provided for by Luxembourg Company law, meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Tuesday of the month of October of each year at 4:30 and for the first time in October 2010. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on the first day of July of each year and ends on 30<sup>th</sup> June of the following year, except for the first accounting year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 30<sup>th</sup> June 2010.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

*Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Five hundred (500) shares at twenty-five Euro (€ 25.-) each for a total of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-)

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

*Extraordinary general meeting*

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named to the board of managers (with joint signature powers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
  - Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, United States of America;
  - Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, United Kingdom,
  - Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Germany, and
  - Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:**

Im Jahr zweitausendundneun, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats November.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Ist folgende Partei erschienen:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, eine Gesellschaft organisiert und bestehend unter den Gesetzen vom 10. August 1915 und mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg,

vertreten durch Maître Laurent Lenert, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg aufgrund einer Vertretungsvollmacht vom 24. November 2009; diese Vollmachtsurkunde wird mit der vorliegenden Urkunde eingetragen werden.

Die erschienene Partei, die in der oben angeführten Eigenschaft tätig ist, hat den unterfertigten Notar ersucht, folgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l. auszuarbeiten, die hierdurch wiefolgt errichtet wird:

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen der erschienenen Partei und allen Personen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darauf Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "INVESCO European Hotel Real Estate V S.à r.l." (die "Gesellschaft") eingerichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf von Immobilienbesitz in Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilienbesitz, einschließlich (i) des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Gründung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienbesitz ist und (ii) die Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder jede andere Art von Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben aufgelisteten Aktivitäten.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeglicher Form aufnehmen und Privatplatzierungen im Rahmen von Schuldverschreibungen tätigen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft (durch Kredite, Zuschüsse, Garantien, Sicherheiten oder auf andere Weise) anderen Gesellschaften und Unternehmen, an denen die Gesellschaft ein Interesse hat oder die Teil der Gesellschaftsgruppe sind, zu der die Gesellschaft gehört, Unterstützung gewährleisten, jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen

vornehmen und jegliche Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstandes als nützlich erachtet.

Letztendlich kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, technischen und finanziellen oder anderen Geschäfte, welche unmittelbar oder mittelbar mit allen Bereichen in Verbindung stehen, tätigen, um die Erfüllung ihres Gegenstandes zu erreichen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

**Art. 5.** Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, aufgeteilt auf fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig (25) Euro. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.

Die Gesellschaft stellt sicher, dass zu keinem Zeitpunkt (i) mehr als 30 Gesellschafter vorhanden sind und (ii) keines dieser Mitglieder eine natürliche Person ist und (iii) im Anschluss an jede Übertragung von Anteilen die Klauseln (i) und (ii) erfüllt bleiben.

Soweit notwendig wirkt diese Bestimmung nur um der Gesellschaft die Gelegenheit zu geben, sich im Sinne des Artikels 16 des deutschen Investmentsteuergesetzes zu deutschen Steuerzwecken als Spezial-Investmentvermögen zu qualifizieren. Jeder Anteilinhaber versteht und erklärt sich damit einverstanden, dass er keinen Anspruch auf Ersatz von Schäden aus dem Gesellschaftsvermögen hat, weder aus Vertrag noch aus Delikthandlungen (und dass er keine solche Handlung gerichtlich verfolgen wird), wenn gegen diese Bestimmung verstoßen oder diese geändert wird.

**Art. 6.** Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung auf Dritte der Einwilligung von mindestens 75% des Stammkapitals. In Übereinstimmung mit Art. 5 führt die Gesellschaft keine Anteilsübertragungen aus, die dazu führen würden, dass die Gesellschaft von mehr als 30 Gesellschaftern gehalten oder eine natürliche Person Gesellschafter wird.

**Art. 7.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxemburg abgehalten.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheissen.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, welche durch Delegation einer der Gesellschafter dazu befugt sind, gebunden sein.

**Art. 8.** Der oder die Gesellschafter übernehmen, aufgrund ihrer Position, keine persönliche Haftung für Begehungen die im Namen der Gesellschaft geschehen, abgesehen von Vorsatz oder Fahrlässigkeit. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie nur für die Erfüllung ihrer Verpflichtungen verantwortlich.

**Art. 9.** Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Anteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

**Art. 10.** Die in Sitzungen, Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch andere Kommunikationsmittel, falls und soweit durch das luxemburgische Gesellschaftsrecht vorgesehen, gefassten Beschlüsse, welche erlauben sich zu verständigen und durch welche die Teilnahmen an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel der persönlichen Anwesenheit entspricht, werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgesehenen Form und Mehrheit gefasst. Eine ordnungsgemäße Sitzung der Gesellschaftsmitglieder sollte die ganze Anteilhaberschaft vertreten.

Die Einberufung der Sitzung durch den/die Geschäftsführer hat wenigstens acht (8) Tage vor dem für die Sitzung geplanten Termin zuzugehen und erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an die Adresse der Gesellschafter die im Register der Gesellschafter der Gesellschaft eingetragen ist. Wenn das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden. Beschlüsse die die Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, werden (i) durch Stimmenmehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des herausgegebenen Stammkapitals entsprechen, gefasst.

Im Falle dass, und solange die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter hat, hat jedes Jahr, am dritten Dienstag im Monat Oktober um 16 Uhr 30, erstmalig im Oktober 2010, eine Generalversammlung am Geschäftssitz in Luxemburg statt zu finden. Wenn dies kein Werktag sein sollte, wird die Sitzung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni jedes Folgejahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Errichtung der Gesellschaft beginnt, und am 30. Juni 2010 endet.

**Art. 12.** Jedes Jahr sowie am Ende des ersten Geschäftsjahres wird der Jahresbericht durch den Geschäftsführer oder eventuell durch die Geschäftsführung verfasst.

**Art. 13.** Der Finanzbericht steht den Anteilhabern im Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 14.** Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft.

Die Mitglieder können aufgrund von vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung ausgearbeiteten Finanzberichten die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen. Dies zeigt dass genügend Rücklagen zur Verteilung vorhanden sind. Der ausgegebene Betrag kann jedoch nicht die seit dem letzten Geschäftsjahresende erzielten realisierten Gewinne, erhöht durch die übertragenen Gewinne und die aufzuteilenden Reserven aber unter Abzug der übertragenen Verluste und Beträge welche auf ein Reservekonto eingezahlt werden müssen, nicht überschreiten. Dieser Restbetrag wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Mitglieder ausgeschüttet. Das Anteilsprämienkonto wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Anteilhaber ausgegeben. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

**Art. 15.** Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können, und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Diese legt ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung fest.

**Art. 16.** Falls, und solange nur ein Mitglied alle Anteile der Gesellschaft besitzt, besteht die Gesellschaft als Ein-Person-Gesellschaft gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

**Art. 17.** Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten finden die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Satzung der Gesellschaft wurde gerade von der erschienenen Partei festgesetzt, erschienene Partei hat die nachstehend angeführte Zahl von Anteilen gezeichnet und Beträge in Bar eingezahlt:

Fünfhundert (500) Anteile für jeweils fünfundzwanzig Euro (€ 25,-). Dies beläuft sich auf einen Gesamtbetrag von € 12.500.

Der Nachweis für diese Zahlung wurde dem unterfertigten Notar vorgelegt.

*Auslage, Schätzung*

Die Auslagen, Kosten, Vergütungen und Lasten jedweder Form, die von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.200,- Euro geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Der einzige Anteilinhaber hat sofort folgende Beschlüsse getroffen:

1. Der Geschäftssitz der Gesellschaft ist eingetragen in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
2. Die folgenden Personen bilden die Geschäftsführung (mit zweifacher Unterschrift) auf unbegrenzte Zeit im Sinne des Gesellschaftsvertrages:
  - Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, Vereinigte Staaten von Amerika;
  - Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, Vereinigtes Königreich,
  - Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Deutschland, und
  - Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg.

Worüber vorliegende Urkunde, ausgestellt in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments genannten Tag.

Diese Urkunde wurde der erschienenen Partei vorgelesen, welche verlangte, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wird. Die erschienene Partei unterzeichnet gemeinsam mit uns, dem Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, die vorliegende - urschriftliche Urkunde.

Der vorliegenden notariellen Urkunde, in Englisch abgefasst, folgt eine deutsche Übersetzung.

Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, hat die englische Fassung Vorrang,

Gezeichnet: L. LENERT-H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

- FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den vierzehnten Dezember zweitausendneun.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 201000047/314.

(090192514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Jama Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.447.

A dater du 17 décembre 2009, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

JAMA INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. - RCSL N°: B52447

Avant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

*Expert-Comptable OEC - Gérant*

Référence de publication: 2010000792/12.

(090194404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Logistic Contractors Centre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 32.

R.C.S. Luxembourg B 97.390.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000813/10.

(090193753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 70.639.

—  
EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est établi, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2009.

*Pour TRADE - MATCH.COM S.à.r.l.*

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.

*Fiduciaire d'expertises fiscales et comptables*

Signatures

Référence de publication: 2010000790/16.

(090194089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Tribune S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.853.

—  
Veillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme TRIBUNE S.A., R.C.S. Luxembourg B 85853.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000795/13.

(090194468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Crèche Bisounours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4420 Soleuvre, 3, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 149.928.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Catherine LAURENT, gérante de société, née à Saint-Mard, Belgique, le 3 novembre 1968, demeurant à F-54870 Ugné, 21, rue de la Source,

2.- Mademoiselle Aurore RICCI, gérante de société, née à Villerupt, France, le 18 janvier 1978, demeurant à F-54880 Thil, 29, rue du Stock.

Lesquelles comparantes ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CRECHE BISOUNOURS S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Soleuvre.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une crèche pour enfants.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (€ 12.500,-) euros divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s). L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Madame Catherine LAURENT, préqualifiée, Cinquante parts sociales: . . . . .	50
2.- Madame Aurore RICCI, préqualifiée, Cinquante parts sociales: . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales: . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associées ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée: Madame Catherine LAURENT, gérante de société, demeurant à F-54870 Ugné, 21, rue de la Source et Mademoiselle Aurore RICCI, gérante de société, demeurant à F-54880 Thil, 29, rue du Stock.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérantes.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-4420 Soleuvre, 3, rue des Tilleuls.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Laurent, Ricci, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 novembre 2009. Relation: EAC / 2009 / 14212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Reveveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 7 décembre 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010000051/68.

(090192975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

#### **AL.VE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Le bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010000743/13.

(090193674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Grana Companies, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

A dater du 21 août 2009, la Fiduciaire FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

GRANA COMPANIES SA - RCSL N°: B128311

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II

L - 1840 Luxembourg

Michel VANSIMPSEN

Expert-Comptable OEC - Gérant

Référence de publication: 2010000793/12.

(090194415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**JNC-FIAC-FISCA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 85.512.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000815/10.

(090193752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**GreenStars BNP Paribas, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 9.000.000,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.922.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

BNP Paribas S.B. Ré , société anonyme au capital de 450.000.000 euros ayant son siège social sis 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrit au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 794, Etant représentée par Monsieur Yvan JUCHEM, demeurant à Rombach, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la "Société").

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "GreenStars BNP Paribas"

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

2.2 Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.4 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.5 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La société a pour objet, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger, et sous quelque forme que ce soit:

Toutes opérations d'assurance et de coassurance des branches autres que vie visées aux paragraphes 1 à 18 de l'annexe I.A. de la loi modifiée du 6 décembre 1991,

Toutes opérations de réassurance,

Plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières et autres qui se rattachent directement à cet objet social ou de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

## **Titre II - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 9.000.000,- USD (neuf millions de dollars US), représenté en 9.000 (neuf mille) actions nominatives d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars US) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives et un registre des Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

## **Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseur d'entreprises**

### **7. Conseil d'administration.**

7.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

7.2 Une société peut être membre du Conseil d'Administration de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

7.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **8. Réunions du conseil d'administration.**

8.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

8.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

8.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

8.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

8.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

8.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut

résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

8.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

8.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

### **10. Délégation de pouvoirs.**

10.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

10.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

10.3 L'assemblée générale peut allouer aux organes sociaux une indemnité ou des jetons de présence.

10.4 Le Conseil d'administration peut également accorder aux administrateurs délégués à la gestion courante ainsi qu'aux administrateurs chargés de fonctions spéciales, permanentes ou temporaires, des indemnités fixes ou variables. Le conseil d'administration en rend annuellement compte à l'assemblée générale dans le cadre de l'approbation des comptes sociaux des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

**11. Représentation de la société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par les signatures conjointes d'un Administrateur et d'un Fondé de pouvoir dûment autorisé, ou par la signature individuelle d'un Administrateur délégué ou d'une personne, à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **12. Réviseur d'entreprises.**

12.1 La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises indépendants, désignés par vote de l'Assemblée Générale ou l'actionnaire unique pour un mandat dont la durée ne pourra excéder six ans.

## **Titre V - Assemblée générale des actionnaires**

### **13. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

13.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

13.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif, au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

13.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

13.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

13.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

13.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

13.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**14. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième jeudi d'avril à 11 heures 30, et pour la première fois en deux mille dix.

**15. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**16. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre deux mille dix.

17.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **18. Répartition des bénéfices.**

18.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

18.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

18.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

### **19. Dissolution, Liquidation.**

19.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

19.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

19.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII - Loi applicable**

**20. Loi applicable.** Pour tous points non réglés par les présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, aux lois et règlements en vigueur d'application concernant le secteur des sociétés d'assurance et de réassurance, notamment à la loi du 6 décembre 1991, ainsi qu'à toutes les lois et règlements modificatifs.

### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les actions représentatives du capital social ont été souscrites comme suit:

1) BNP Paribas S.B. Ré .....	<u>9 000 actions</u>
TOTAL: .....	9 000 actions

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées à 100% en espèces, de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de 9.000.000,- USD ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, et les lois et règlements d'application concernant le secteur des sociétés d'assurance et de réassurance, notamment la loi du 6 décembre 1991 ont été remplies.

*Estimation des frais*

Le comparant ci-avant désigné déclare que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent à quatre mille euros.

*Première assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Le nombre d'Administrateurs est fixé à 5.

Ont été nommés Administrateurs pour six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- Christophe Meurier, demeurant à 31 route d'Argentières, F-77390 Chaumes-en-Brie, Né à Saint-Brieuc (France), le 16 mai 1966;

- Marc Sabot, demeurant à 2 rue Henri Bocquillon, F-75015 Paris, Né à Saint-Etienne (France), le 31 décembre 1970;

- Yvan Juchem, demeurant à 1 rue Belle Vue, L-8832 Rombach, Né à Luxembourg, le 8 décembre 1960

- Julian van Kan, demeurant à Abbey Lea, Bardown Road, Stonegate, East Sussex, TN5 7EL (Royaume-Uni), Né à Johannesburg, le 24 mars 1963;

- Rémi Esclattier, demeurant à 63, Quai Dervaux, F-92600 Asnières, Né à Montreuil (France), le 29 novembre 1962.

Est appelée aux fonctions de Réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en deux mille dix: MAZARS, dont le siège est à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. Est nommé Directeur agréé pour une durée indéterminée aux termes de l'article 30.1 de la loi du 6 décembre 1991:

Christophe Meurier, préqualifié, ayant son adresse à 31 route d'Argentières, F-77390 Chaumes-en-Brie, Né à ST Brieuc (France).

Le siège social est fixé au 23-25, Avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en en-tête.

Et, lecture faite, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. JUCHEM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52264. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 201000052/217.

(090192944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

**Axxon S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 143.713.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000817/10.

(090193748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**M.D. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3713 Rumelange, 5, rue Jean Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 82.698.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010000819/10.

(090193745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Quintiles Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 242.135.778,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.379.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of November,

Before Maitre Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Quintiles Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 242,135,778.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number N° 115.379 (the "Company").

There appeared:

Innovex Merger Corporation, a company duly incorporated and validly existing under the laws of North Carolina, USA, having its principal office at 4820 Emperor Blvd, Durham, North Carolina 27703, USA, registered with the Secretary of State of North Carolina under number 0411153,

here represented by M. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 100 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Innovex Merger Corporation has been duly informed.

Innovex Merger Corporation through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 50,690,001.- by way of an increase of the nominal value of the existing shares of the Company;

2) Subscription, intervention and payment by way of a contribution in kind by Innovex Merger Corporation;

3) Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Innovex Merger Corporation, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 50,690,001.- so as to raise it from its current amount of GBP 242,135,778.- to GBP 292,825,779.- by way of the increase of the nominal value of the 100 existing shares of the Company up to an amount of GBP 2,928,257.79 per share, the whole being fully paid up by Innovex Merger Corporation by way of a contribution in kind.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription by Innovex Merger Corporation to the increase of capital by way of a contribution in kind consisting of all the 50,690,001 shares it owns in Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 486,358,335.- and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) ("QLEH"), representing 10.4% of the share capital of QLEH and valued at GBP 50,690,001.- (the "QLEH Shares").

*Intervention - Subscription - Payment*

Innovex Merger Corporation here represented by Mr Régis Galiotto, named above, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of GBP 50,690,001.- by way of the contribution of the QLEH Shares.

*Evaluation*

The value of the Contributed Assets is set at GBP 50,690,001.- (fifty million six hundred ninety thousand and one Great Britain Pounds).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the contribution*

Innovex Merger Corporation contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the QLEH Shares are in registered form and are fully paid up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the QLEH Shares;
- (iii) the QLEH Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the QLEH Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the QLEH Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) QLEH is duly organized and validly existing under the laws of Luxembourg;
- (vii) to its knowledge QLEH is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the QLEH Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the QLEH Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' intervention*

Thereupon intervened:

Justin A. Van Gennep and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the QLEH Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, Innovex Merger Corporation resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at GBP 292,825,779.- (two hundred ninety-two million eight hundred twenty-five thousand seven hundred seventy-nine Great Britain Pounds) divided into 100 (one hundred) shares with a nominal value of GBP 2,928,257.79 (two million nine hundred twenty-eight thousand two hundred fifty seven Great Britain Pounds and seventy-nine pence) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Quintiles Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-

Duché de Luxembourg, avec un capital social de 242.135.778,- GBP, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.379 (la "Société").

A comparu:

Innovex Merger Corporation, une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de la Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse principal au 4820 Emperor Blvd, Durham, Caroline du Nord, 27703, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Secretary of State of North Carolina" sous le numéro 0411153,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 100 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Innovex Merger Corporation a été préalablement informée.

Innovex Merger Corporation représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50.690.001,- GBP par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société;
- 2) Souscription, intervention et paiement par un apport en nature d'Innovex Merger Corporation;
- 3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et
- 4) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Innovex Merger Corporation, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.690.001,- GBP pour le porter de son montant actuel de 242.135.778,- GBP à 292.825.779,- GBP par l'augmentation de la valeur nominale des 100 parts sociales existantes de la Société à un montant de 2.928.257,79 GBP par part sociale, la totalité devant être entièrement libérée par Innovex Merger Corporation au moyen d'un apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription d'innovex Merger Corporation à l'augmentation de capital par un apport en nature consistant en l'intégralité des 50.690.001 parts sociales qu'elle détient dans Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 486.358.335,- GBP et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("QLEH"), représentant 10,4% du capital de Quintiles Holdings et évaluée à un montant de 50.690.001,- GBP (les "Parts Sociales de QLEH").

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Innovex Merger Corporation, représentée par M. Régis Galiotto, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée jusqu'à un montant de 50.690.001,- GBP par l'apport des Parts Sociales de QLEH.

#### *Evaluation*

La valeur des Parts Sociales de QLEH a été fixée à 50.690.001,- GBP (cinquante millions six cent quatre-vingt-dix mille et une Livres Sterling).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

Innovex Merger Corporation, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales de QLEH sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) elle est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés aux, Parts Sociales de QLEH;
- (iii) les Parts Sociales de QLEH sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales de QLEH ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

- (v) les Parts Sociales de QLEH sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) QLEH est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, QLEH ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales de QLEH; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales de QLEH requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Justin A. Van Gennep et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales de QLEH, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, Innovex Merger Corporation a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 292.825.779,- GBP (deux cent quatre-vingt-douze millions huit cent vingt-cinq mille sept cent soixante-dix-neuf Livre Sterling), divisé en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 2.928.257,79 GBP (deux millions neuf cent vingt-huit mille deux cent cinquante-sept Livre Sterling et soixante-dix-neuf pences) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évaluée à environ six mille huit cents Euros (6.800,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50593. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010000086/201.

(090193418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

#### **Afimo, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 25.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 16 décembre 2009.

*Pour AFIMO S.A.H.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010000510/13.

(090194422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Haas TCM of Luxembourg 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Haas TCM of Luxembourg 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000513/12.

(090193917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Haas TCM of Luxembourg 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Haas TCM of Luxembourg 3 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010000514/12.

(090193912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**S.I.SM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.035.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010000517/13.

(090193685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

---

**Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.837.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 12 novembre 2009:

*Résolution:*

Élection d'un administrateur

Le président met la seule résolution au vote et l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Est élu administrateur Monsieur Jean-Claude Schmitz, ingénieur, demeurant 13, rue de la Paix à L-7244 Bereldange.

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs actuellement en fonctions.

Pour extrait conforme

Par mandat:

Hans-Jörg Strauss

Référence de publication: 2010000865/17.

(090194367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

### **Holzmayr Bois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 149.965.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hubert Noël, administrateur de sociétés, demeurant à L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HOLZMAYER BOIS S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de bois, achat et vente ainsi que toutes activités de courtage et négoce de bois et produits dérivés. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 octobre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Hubert Noël, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

2928

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1).

Est appelé à la fonction d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Hubert Noël, administrateur de sociétés, demeurant à Schiffflange, 5, rue de la Libération

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65 469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, avenue de la Libération, L-3850 Schiffflange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HUBERT - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le quinze décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010000405/179.

(090193873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**SciencInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.637.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 05 novembre 2009*

Les actionnaires des la société SCIENCEINVEST S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

Monsieur Pascal Wagner, demeurant à 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Dieter Feustel, il continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

SCIENCEINVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010000845/14.

(090194007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.

**Agnès Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 126, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 94.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010000944/9.

(090194279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2009.